



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n°2020-128

Date de convocation :

8 décembre 2020

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage  
du : 21 décembre 2020 au  
21 février 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 32  
Votants : 33

Secrétaire de séance :

Alain ECHIVARD

Le procès-verbal de la séance du  
12 novembre 2020 est adopté à  
31 voix POUR Mmes CRUAU et  
RENAULT n'étant pas arrivées au  
moment du vote.

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 décembre 2020 à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 8 décembre 2020 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, Mme BAQUE Maguy, M MALO Jean-Claude, Mme MARREC Sonia, M HENNION Philippe, M ECHIVARD Alain, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, M HEMON Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M ROBIN Fabrice, Mme TARTENSON Elisa, Mme CRUAU Ludivine, M THERY Jean-Loup, M LE DOZE Fanch, Mme JANVIER Elisabeth, Mme DUPUY Julie, M LE BON Thomas, Mme LEGRAIN Jeanne, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme GUILLOU Valérie donne pouvoir à Mme LE NOUENE Marie-Christine

**Objet :**

**Demande de subvention  
Fonds Interministériel à la Prévention de la Délinquance FIDP  
Système de vidéoprotection**

Mme Maguy BAQUÉ, adjointe au Maire, expose :

Dans le cadre de sa politique locale de sécurité, la ville de Concarneau, souhaite renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur la voie publique communale en installant un dispositif de vidéoprotection.

Le projet consiste à l'implantation de 22 caméras en centre-ville, aux abords des quais (cf. plan joint).

Il n'est pas prévu la mise en place d'un Centre de Supervision Urbaine au sens propre du terme avec du personnel visualisant les images en permanence. Toutefois, la visualisation et le pilotage des caméras seront possible ponctuellement.

Le système de vidéoprotection sera utilisé a posteriori d'un acte de malveillance, afin d'aider à la recherche des suspects, notamment dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Enfin, le système pourra aussi être utilisé à des fins de gestion du domaine public (détection d'encombrants, par exemple).

Le système d'enregistrement et d'exploitation des images sera installé dans le bâtiment de la mairie, un dépôt d'images est prévu au commissariat de police de Concarneau.

Il est précisé que le stockage des informations n'excédera pas 15 jours et qu'à l'issue de ce délai, les enregistrements seront détruits comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Toutes les mesures seront bien évidemment prises pour respecter la vie privée par un dispositif de masquage.

Le système de vidéoprotection fera en outre l'objet d'un comité d'éthique et d'une charte d'éthique.

Ce projet s'inscrit dans les priorités ciblées du Fonds Interministériel à la prévention de la délinquance au titre des actions de sécurisation 0216-10-05 - Programme S : 02 16081008A6 – Vidéo-protection :

- Protection contre le terrorisme des sites sensibles
- Aide aux forces de sécurité contre la délinquance, lutte contre les trafics de stupéfiant...
- Aide à la recherche de personne par tout temps aux abords des quais (caméras thermiques)
- Déport d'images au profit des forces de sécurité.

Vu l'avis favorable de la commission « Citoyenneté, vie locale et démocratie locale » du 2 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission « Moyens généraux » du 4 décembre 2020,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**  
**6 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, LEGRAIN, MM LE BON, THERY, LE DOZE)**  
**1 ABSTENTION (Mme RENAULT)**

- Décide d'autoriser M le Maire à solliciter au titre du Fonds interministériel à la prévention de la délinquance, une subvention à hauteur de **105 965 €**, soit un taux de financement de 57%.

A Concarneau, le 21 décembre 2020

Le Maire,  
Marc BIGOT

